



RIFSEEP

Une délibération visant à mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire prenant en compte les fonctions, sujétions et l'engagement professionnel) nous est présentée pour avis lors du comité technique central du 8 juin prochain. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres diffusés par d'autres organisations qui reflètent, malheureusement, la stricte vérité. Les pertes pour les nouveaux agents seront de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'€ dans les différents grades.

En effet, le déploiement du RIFSEEP, non content de ne permettre aucune augmentation immédiate de la rémunération des corps techniques (ingénieurs et techniciens) introduit de surcroît une dose non négligeable d'individualisation des primes. Il faut bien entendu constater que pour les nouveaux entrants, les pertes seront significatives. Notre organisation étant attachée à l'égalité de traitement et au principe « d'à travail égal, salaire égal » nous ne pouvons-nous satisfaire de cela.

Pour les agents en poste, la délibération présente, comme « argument de vente », les revalorisations, certes nouvelles, dans le cadre de mobilité. Mais quelle mobilité pour les corps techniques ? Les spécialités qui font la spécificité de la filière réduisent drastiquement les possibilités de mobilité interne. Les agents qui pourront bénéficier de cette revalorisation seront ainsi portion congrue.

Pour rappel, la CGT a été la seule organisation à s'opposer tant nationalement qu'à la Préfecture de Police contre ce régime indemnitaire qui vise une fois de plus à diviser les agents.

Pour notre organisation, seule une revalorisation du point d'indice peut répondre équitablement à la nécessaire augmentation des salaires dans la fonction publique.